

Fribourg et Berne, décembre 2024

## Information 2024

### Situation financière

Le taux de couverture de la Fondation de prévoyance professionnelle **PVS Fondation de prévoyance WIFAG | Polytype** était de plus de 140 % au 30 septembre 2024. La caisse de pension est donc solidement positionnée, car le taux technique est de 0,5 %, ce qui est très bas et très prudent. Le bon résultat fait qu'il est très probable que la PVS affichera de nouveaux fonds de fondation disponibles d'ici la fin de l'année.

La **PVS** est une caisse de pension à forte composante de rentiers. Le Conseil de fondation a donc opté pour une gestion conservatrice des investissements. La majeure partie de l'actif est investie dans des immeubles directs. Ces propriétés se trouvent principalement dans la ville de Berne et sont bien louées. Elles sont gérées par nos soins et régulièrement rénovées.

La Fondation de bienfaisance patronale **AFS Allgemeiner Fürsorgefonds WIFAG / POLYTYPE** peut également se réjouir d'un résultat d'investissement favorable. Jusqu'à présent, l'AFS avait un compte courant auprès de la PVS. L'AFS a soldé ce compte et a transféré neuf immeubles à la PVS. Ces propriétés sont également bien louées et se trouvent principalement dans la ville de Berne, avec un besoin de rénovation plus faible.

### Décisions du Conseil de fondation de la PVS Fondation de prévoyance WIFAG | Polytype

Le gouvernement fédéral a décidé de maintenir, au 1er janvier 2025, le taux minimal de rendement pour les avoirs des assurés actifs dans la prévoyance professionnelle obligatoire à 1,25 %.

Depuis 2022, la **PVS** rémunère les avoirs des assurés actifs à un taux de 4 %. Dans certains cas, l'AFS a participé financièrement aux coûts de cette rémunération. Le Conseil de fondation de la PVS a estimé que la bonne performance pourrait être transmise aux bénéficiaires.

Ainsi, le Conseil de fondation de la PVS a décidé :

- Que **tous les avoirs** des assurés actifs de la PVS - Fondation de prévoyance professionnelle WIFAG | Polytype **seront rémunérés à hauteur de 6,5 % en 2025.**
- **Tous les rentiers recevront une rente supplémentaire à la mi-mars** (à l'exception des rentes de transition).

### Décisions du Conseil de fondation de l'AFS Allgemeine Fürsorge Stiftung WIFAG / POLYTYPE

Le Conseil de fondation de l'AFS a décidé d'augmenter toutes les rentes (à l'exception des rentes temporaires) de la PVS de 1 % selon les dispositions réglementaires, à partir du 1er janvier 2025.

Le Conseil de fondation de la **PVS** et le Conseil de fondation de l'**AFS** et l'administration vous souhaitent, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de Noël et une excellente année 2025, pleine de santé et de bonheur.

François Butty, Président de la PVS

Christian Kauter, Président de l'AFS